

Faut-il légaliser le cannabis comme en Allemagne ?

■ Depuis le 1^{er} avril, la consommation récréative de cannabis est autorisée outre-Rhin. Après Malte en 2021 et le Luxembourg en 2023, c'est au tour de l'Allemagne de devenir le plus grand pays de l'Union européenne à légaliser l'usage du cannabis. Et qu'en est-il chez nous ? La Belgique pourrait-elle emprunter une voie similaire à l'avenir ? Est-ce une piste qui permettrait de contrer le trafic illégal de ce produit ? Faut-il s'inquiéter pour notre santé ?

“Comme en Allemagne, il faut créer une filière légale et contrôlée”

Entretien Thierry Boutte

Fom Ly est le fondateur du Cannabis social club Brussels, qui milite en faveur d'une régularisation du cannabis en Belgique.

Pourquoi votre ASBL – et plus largement Fedito BXL qui regroupe une trentaine d'associations⁽¹⁾ – souhaite-t-elle que la Belgique suive la même voie que l'Allemagne ?

L'Allemagne, pays attaché à l'ordre public et à la santé publique, a compris qu'une politique uniquement répressive en matière de cannabis était inefficace, coûteuse et énergivore. On espère un même discernement au sein des partis politiques en Belgique. Les arguments en faveur sont connus. Il s'agit de sortir le cannabis de la clandestinité et des trafics qui enrichissent des organisations criminelles. Vient ensuite la volonté de réglementer et d'encadrer

tant la production (contrôle qualité, notamment de la teneur en THC), que la distribution (dans une logique non marchande) et la consommation. 1,7 million de Belges ont déjà consommé du cannabis. Ce chiffre a doublé depuis 2001 et ce malgré la prohibition. Ces personnes sont laissées pour compte dans le marché noir. Des clubs comme le nôtre veulent promouvoir une consommation responsable. C'est dans l'intérêt de tous. La décriminalisation diminuera également le nombre de condamnations, allégera les prisons et les tribunaux et réorientera les forces de l'ordre vers des missions plus essentielles. Enfin, argument économique : en cette période budgétaire difficile, la légalisation du cannabis assurera de belles rentrées à l'État.

Comment voyez-vous cela sur le terrain ?

Comme en Allemagne. La possession de 25 grammes de cannabis serait autorisée pour les adultes, ainsi que la culture à domicile ou confiée aux clubs cannabis de trois plants par adulte. On ne fume pas n'importe où. La consommation est interdite dans un rayon de 100 mètres autour notamment des écoles, des crèches, des terrains de jeux et des installations sportives. Et dans les zones piétonnes, elle est complètement prohibée entre 7 et 20 heures.

L'accès légal au cannabis serait donc contrôlé par les cannabis social clubs ?

La vision capitaliste de la vente libre via des coffee-shops comme aux Pays-Bas n'est pas la nôtre. Comme l'exemple allemand, les cannabis social clubs sont des lieux de prévention et de contrôle qui répondent à un cahier des charges légal et sont les seuls

endroits où les adultes – membres inscrits et “fichés” – peuvent se procurer du cannabis.

Le cannabis n'est-il pas la porte d'entrée vers des drogues dures ?

Cette théorie de “l'escalade” a été élaborée lors de la première moitié du XX^e siècle par les autorités américaines. Depuis 1970, toutes les études scientifiques sur le sujet l'ont contredite. Plus loin, le cannabis peut, comme d'autres substances, provoquer une addiction, mais ce risque est bien moins élevé qu'avec le tabac ou l'alcool. Ce n'est pas moi qui l'affirme mais la communauté scientifique.

→ Voir le texte complet, les liens et les références sur lalibre.be



Fom Ly

Fondateur du Cannabis social club Brussels

“En légalisant, je crains que le cannabis devienne le nouvel alcool”

Entretien Alice Dive

Professeur de neuropsychologie à l'UCLouvain, Pierre Maurage est notamment spécialiste des troubles liés à la consommation d'alcool.

La légalisation du cannabis peut-elle avoir pour effet de banaliser sa consommation ?

Oui, c'est un des risques. Il faut certainement réfléchir à ce que nous faisons. Toutefois, les données dont nous disposons aujourd'hui, pour le Canada notamment, montrent qu'il n'y a pas d'augmentation massive de la consommation chez les personnes à risques (psychotiques, anxieux, jeunes...) du fait de la légalisation du produit. S'il y en a une, elle est à la marge. Dans ce débat

autour de la légalisation, j'ai le sentiment que les politiques ne poussent pas la réflexion jusqu'au bout. Ils se limitent à soutenir que la légalisation permettra de réduire les trafics illégaux. C'est un argument valable, comme celui de taxer le produit, mais le problème se pose en termes de santé publique.

Quels sont les effets du cannabis sur la santé ?

De nombreuses études en neurosciences ont été réalisées sur le sujet : si vous avez une consommation chronique et forte de cannabis, c'est-à-dire que vous en consommez quotidiennement ou quasi quotidiennement – je ne vise donc pas ici quelqu'un qui fume-

rait un joint par mois – les effets cérébraux sont importants et se font ressentir de manière durable. Le cerveau subit des modifications, fonctionne moins efficacement, moins vite, et des déficits de mémoire et d'attention apparaissent. Outre ces déficits cognitifs, on observe une baisse notable de motivation pour toute autre activité. Ceci étant, il ne faudrait pas tomber non plus dans un discours alarmiste qui consisterait à dire qu'en fumant un joint par semaine, on risque d'avoir des effets cognitifs majeurs, de devenir psychotique ou même d'avoir des troubles schizophréniques... cela n'a pas de sens sur le plan scientifique.

Êtes-vous favorable à la légalisation du cannabis en Belgique ?

Sur le principe, je n'y suis pas opposé

mais la question est surtout de savoir comment on légalise, ce qu'on fait avec l'argent économisé, et quel modèle économique de protection on développe. Il est impératif que cette légalisation s'accompagne de moyens de prévention afin de réduire la consommation auprès de la population à risques. Car légaliser, cela peut être un monopole d'État : ce dernier produit le cannabis et contrôle tout. Ou bien, à l'instar de ce qui prévaut aujourd'hui pour l'alcool ou pour la cigarette, le cannabis devient un outil de commerce. En légalisant, je crains que le cannabis devienne le nouvel alcool, une substance banalisée, valorisée et frappée d'une commercialisation non contrôlée.



Pierre Maurage

Professeur en psychologie à l'UCLouvain et chercheur FNRS



En Allemagne, la possession de 25 grammes de cannabis séché est désormais autorisée dans les lieux publics, ainsi que la culture à domicile, jusqu'à 50 grammes et trois plants par adulte.

“La légalisation peut court-circuiter en partie les réseaux de trafics illégaux, mais il subsistera toujours des poches de clandestinité”

Entretien Alice Dive

Pablo Nicaise est coordinateur adjoint de la Cellule générale de politique en matière de drogues. Il est à ce titre en première ligne dans la lutte contre les assuétudes et addictions.

Depuis le 1^{er} avril, les Allemands adultes sont autorisés à consommer du cannabis. L'objectif affiché de cette légalisation encadrée est notamment de lutter contre le trafic illégal. La Belgique doit-elle s'en inspirer ?

Avant tout, il y a lieu de ne pas tout mélanger dans ce débat: notre pays fait actuellement face à des problèmes de criminalité en matière de drogues. Et je dis bien de “drogues” au pluriel. Car il n'y a pas une drogue, mais bien des drogues. Lorsqu'on parle de personnes qui ont des problèmes de consommation de crack, par exemple, de la violence des mafias, des tirs dans les quartiers à Bruxelles et à Anvers, on vise plutôt des personnes qui sont dans une grande précarité. A contrario, lorsqu'on évoque les consommateurs de cannabis, on cible le plus souvent des personnes qui utilisent ce produit comme vous et moi consommons de temps en temps un verre d'alcool. Sur le fond, je dirais que la légalisation du cannabis est une manière de faire, une voie possible. Est-ce la meilleure solution? Je ne suis pas en capacité de vous le dire. Cela dépend de plusieurs facteurs, de contexte, de population, de culture même. En Europe, le Luxembourg et l'Allemagne ont décidé de légaliser le cannabis. Les Pays-Bas, soulignons-le, ne l'ont jamais légalisé, les coffee-shops ne sont pas légaux mais sont tolérés. En Belgique, nous sommes d'une certaine manière aussi dans ce registre de la tolérance puisque des procureurs

généraux considèrent qu'il faut éviter les poursuites dans toute une série de circonstances. Ce qui est vrai, c'est que la légalisation peut avoir pour effet de court-circuiter en partie les réseaux de trafics illégaux, mais il subsistera toujours des poches de clandestinité.

Un des avantages liés à la mise à disposition du cannabis sur le marché, n'est-il pas de garantir une meilleure qualité du produit, et son contrôle ?

Oui, tout à fait, c'est un argument de taille. Cela permet également à l'État d'adopter une politique d'imposition. Je tiens également à bien mesurer ce dont nous parlons ici: de nombreuses études démontrent que de toutes les drogues illégales, le cannabis est la moins dangereuse. Beaucoup de gens consomment ce produit sans avoir aucun problème de santé, de vie sociale ni de travail. Ce sont des arguments qui plaident en faveur d'une sortie du cannabis du cadre de l'illégalité. Mais à l'instar des drogues légales comme l'alcool, une petite partie de la population peut rencontrer de grands problèmes de consommation. Toute la question est de déterminer les risques que la société est prête à accepter ou pas. Pour le reste, et bien que la légalisation du cannabis ne soit pas du tout à l'ordre du jour en Belgique, il est clair que cette voie impliquerait pour l'État de déployer en amont un dispositif à cette fin. Cela ne peut pas être réalisé du jour au lendemain.

Le cœur du problème, chez nous, n'est-il pas l'obso-

lescence de la loi en la matière ?

Oui, nous avons besoin de réformer la législation actuelle en Belgique. Aujourd'hui, la loi belge interdit formellement la possession et le commerce de cannabis. Or, c'est un parmi les produits illégaux le plus largement répandu et consommé par une partie non négligeable de la population. Cela signifie que si l'objectif de la loi est d'en empêcher sa circulation, c'est complètement raté. Par ailleurs, face à la surpopulation carcérale et à l'encombrement des tribunaux, nous avons des politiques de mise en application de la loi qui recommandent de ne pas appliquer les sanctions pour les simples consommateurs de cannabis. Si on arrive à cela, c'est peut-être que la loi mérite d'être réformée. Les deux objectifs d'une politique cohérente doivent être de responsabiliser la population en lui donnant une information correcte, et d'ouvrir la porte à des politiques de prévention et de soins.

commandent de ne pas appliquer les sanctions pour les simples consommateurs de cannabis. Si on arrive à cela, c'est peut-être que la loi mérite d'être réformée. Les deux objectifs d'une politique cohérente doivent être de responsabiliser la population en lui donnant une information correcte, et d'ouvrir la porte à des politiques de prévention et de soins.



Pablo Nicaise
Coordinateur adjoint
de la Cellule générale
de politique “drogues”

En matière de prévention, précisément, que faut-il mettre en place pour protéger les mineurs de l'exposition au cannabis ?

Les études montrent que dans les pays où le cannabis a été légalisé, il n'y a pas de grands effets à moyen terme sur la consommation des jeunes. Sur le plan de la santé, l'avis des scientifiques n'est pas clair sur les dangers du cannabis. Il y a des risques divers et variés, mais il apparaît tout de même de manière assez claire qu'en dessous d'un certain âge, le cerveau n'est pas encore totalement formé et là, le danger est très sérieux.